

Les solutions ETF d'Amundi pour ajuster son portefeuille obligataire à la nouvelle donne financière



Le contexte d'incertitudes politiques persistantes et l'anticipation de nouvelles hausses de taux devraient entretenir la volatilité du marché obligataire à moyen terme. Dans cet environnement, il semble opportun d'ajuster l'exposition à la durée de vos portefeuilles obligataires.

États-Unis : la Fed engagée dans un cycle de resserrement monétaire vigoureux - position neutre en durée

- Les perspectives sur les Bons du Trésor américain restent aujourd'hui incertaines. En effet, les investisseurs manquent encore de visibilité sur l'ampleur des hausses de taux de la Fed et la capacité de l'économie américaine à les absorber.

- Compte tenu des pressions inflationnistes durables, le marché obligataire a déjà intégré un cycle de resserrement rapide et anticipe un taux Fed Funds proche de 4% début 2023¹.



Source : Bloomberg

– Les obligations à taux variable versent un coupon supérieur aux taux courts actuels et ce coupon augmente en parallèle des hausses de taux. Lorsque les taux progressent, le prix des obligations à taux variable est en théorie moins fluctuant que celui des obligations à taux fixe d'échéance similaire.

⇒ **Privilégiez les obligations à taux variable et les Bons du Trésor à duration moyenne**

[Solution ETF Amundi : Amundi Floating Rate USD Corporate ESG UCITS ETF DR - USD](#)

– La croissance économique américaine devrait ralentir. Une légère contraction de l'activité pourrait intervenir en fin d'année prochaine entraînant une pression baissière sur les taux et une performance positive des Bons du Trésor de maturité moyenne.

⇒ **Anticipez le ralentissement de la croissance**

[Solution ETF Amundi : Lyxor US Treasury 3-7Y \(DR\) UCITS ETF](#)

ETF associé : Lyxor US Treasury 3-7Y (DR) UCITS ETF

¹ Données Bloomberg au 15/06/2022

Zone euro : la BCE est déterminée à assurer la stabilité des prix

⇒ Privilégiez les titres à durée courte et des obligations à taux variable



Sources : Amundi, Bloomberg, données au 13/06/2022. Les performances passées ne préjugent ni ne garantissent les performances futures.

- La hausse continue de l'inflation devrait inciter la BCE à bientôt augmenter ses taux, probablement dès le mois de juillet.
- Dans le même temps, la Banque d'Angleterre semble prête à relever de nouveau ses taux, en raison de l'augmentation du coût de la vie au Royaume-Uni.
- Les rendements des emprunts d'États en zone euro pourraient encore progresser, le marché ajustant ses anticipations concernant la trajectoire de la politique monétaire.
- Moins sensibles à la hausse des taux que les obligations longues, les obligations de durée courte sont à privilégier en vue de préserver son capital face au risque de taux.

[Solution ETF Amundi : Lyxor Euro Government Bond 1-3Y \(DR\) UCITS ETF](#)

- Si les pressions inflationnistes venaient à perdurer et que les taux continuaient de progresser en zone euro, les obligations à taux variable constitueraient une couverture efficace pour faire face à la correction du marché obligataire.

[Solution ETF Amundi : Amundi Floating Rate Euro Corporate ESG UCITS ETF DR – EUR](#)

Vous souhaitez en savoir plus ?

- ✉ info@maubourg-patrimoine.fr
- ☎ 01.42.85.80.00

LES RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL - Les ETF sont des instruments de réplification. Leur profil de risque est similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice sous-jacent. Les investisseurs sont entièrement exposés au risque de perte en capital, et ils peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi.

RISQUE LIÉ AU SOUS-JACENT – L'indice sous-jacent d'un ETF peut être complexe et volatil. Par exemple, les ETF exposés aux Marchés Emergents comportent un risque de perte potentielle plus élevé que ceux qui investissent dans les Marchés Développés, car ils sont exposés à de nombreux risques imprévisibles inhérents à ces marchés.

RISQUE DE RÉPLICATION – Les objectifs du fonds peuvent ne pas être atteints si des événements inattendus surviennent sur les marchés sous-jacents et ont un impact sur le calcul de l'indice et la réplification opérationnelle du fonds.

RISQUE DE CONTREPARTIE – Les investisseurs sont exposés aux risques découlant de l'utilisation d'un swap de gré à gré (« Over-the-counter » OTC) ou du prêt de titres avec la (les) contrepartie(s) respective(s). Les contreparties sont des établissements de crédit dont les noms se trouvent sur le site du fonds, à savoir amundiETF.com ou lyxoretf.com. Conformément à la réglementation OPCVM, l'exposition à la contrepartie ne peut pas dépasser 10% des actifs totaux du fonds.

RISQUE DE CHANGE – Un ETF peut être exposé au risque de change s'il est libellé dans une devise différente de celle des composantes de l'indice sous-jacent qu'il réplique. Les fluctuations des taux de change peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur les performances.

RISQUE DE LIQUIDITÉ – Il existe un risque lié aux marchés auxquels l'ETF est exposé. Le prix et la valeur des investissements sont liés au risque de liquidité des composantes de l'indice sous-jacent. Les investissements peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse. De plus, sur le marché secondaire, la liquidité est fournie par des teneurs de marché opérant sur les bourses où les ETF sont cotés. En bourse, la liquidité peut être limitée du fait d'une suspension du marché sous-jacent représenté par l'indice sous-jacent répliqué par l'ETF, d'une erreur des systèmes de l'une des bourses concernées ou d'autres teneurs de marché, ou d'une situation de marché ou d'un événement exceptionnel(le).

RISQUE DE VOLATILITÉ – L'ETF est exposé aux variations de la volatilité des marchés principaux représentés dans l'indice sous-jacent. La valeur d'un ETF peut évoluer de manière rapide et imprévisible et peut connaître de fortes fluctuations, à la hausse comme à la baisse.

RISQUE DE CONCENTRATION – Les ETF thématiques sélectionnent des actions ou obligations pour leur portefeuille au sein de leur indice de référence initial. Lorsque les règles de sélection sont étendues, le portefeuille peut être plus concentré et le risque réparti sur un nombre de titres inférieur à celui de l'indice de référence initial.

INFORMATION IMPORTANTE

Le présent document est réservé aux professionnels et aux contreparties éligibles au sens de la Directive MIF 2014/65/UE du Parlement européen et agissant uniquement et exclusivement pour leur compte propre. Il ne s'adresse pas aux clients particuliers.